

D.E.A.E.S

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social en Apprentissage

Conditions d'entrée

Avoir un maître d'apprentissage dans un des secteurs du domicile ou de structures collectives et être âgé(e) de 16 à 29 ans (15 ans révolus sortant de 3ème)

Epreuves de sélection :

Epreuve d'admissibilité (écrit de 1h30). L'épreuve consiste à répondre à un questionnaire d'actualité sociale comportant 10 questions.

Epreuve d'admission (entretien oral de 30 min) portant sur la motivation et la capacité du candidat

**Les épreuves de sélection se dérouleront courant août/septembre (sous réserve de modification)*

Objectifs

Cette formation de niveau V par alternance permet :

D'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social et un soutien dans la vie quotidienne auprès des publics fragilisés,

Se qualifier, se professionnaliser.

Durée

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement, le diplôme se compose d'un **socle commun** et de **3 spécialités**. Formation d'un an, **504h en centre de formation et 840h en entreprise**

Spécialité « Accompagnement de la vie à domicile » : L'AES intervient auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou auprès des familles au domicile de la personne accompagnée

Spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective » : L'AES contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie uniquement dans un environnement collectif, c'est-à-dire dans des maisons d'accueils, des foyers, des établissements spécialisés, ...

Modalités

Spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » : Il s'agit de faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents pour la réalisation d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs dans des structures d'accueil de la petite enfance, des lieux d'activités culturelles, sportives, des établissements d'enseignement et de formation...

Passage d'examen en épreuve terminale

Situations

L'apprenti(e) est salarié(e) : formation rémunérée selon l'âge et l'année de formation (de 25% à 100% du SMIC)

Professionnelles

Les personnes titulaires du DEAES peuvent intervenir dans des contextes variés : Services d'aide à domicile, structures d'accueil et de services pour personnes en situation de handicap, EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), MECS (Maisons d'Enfance à Caractère Social), MARPA (Maisons d'Accueil Rurale pour Personnes Agées), établissements scolaires et de formation.....

Bonus

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en structure)

Aides possibles

Aide au Transport/ Aide au Permis de conduire

